

**À RETOURNER AVANT LE 1^{ER} MARS 2010
ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS**



Organisme Paritaire
Collecteur Agréé
des Industries
Chimiques, Pétrolières
et Pharmaceutiques

5-7 avenue du Général de Gaulle
94160 Saint-Mandé

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Identifiant	<input type="text"/>	Mot de passe	<input type="text"/>
-------------	----------------------	--------------	----------------------

N° Siret	<input type="text"/>	Code NAF	<input type="text"/>
----------	----------------------	----------	----------------------

Activité principale

Tél Fax

Si des modifications sont intervenues quant à un des éléments préimprimés ci-dessus, veuillez en apporter la rectification

Siège social Établissement

Convention collective appliquée

- 3108 - CCN des industries chimiques
- 3104 - CCN de l'industrie pharmaceutique
- 3001 - CCN des industries pétrolières
- 3063 - CCN des fabricants et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire
- Autre, précisez :

Personne à contacter

Dans l'entreprise Mme M. Nom

Fonction

E-mail Téléphone

Cabinet comptable Mme M. Nom

E-mail Téléphone

Nom/Adresse

EFFECTIF TOTAL 2009 (Moyen annuel)

Attention ! L'effectif salarié de votre entreprise définit vos taux d'assujettissement. Votre bordereau ne pourra donc être enregistré que si la rubrique des effectifs est renseignée.

Tableau de synthèse des effectifs CSP à renseigner par toutes les entreprises quel que soit leur secteur d'activité	CDI		CDD		TOTAL
	H	F	H	F	
Ouvrier					
Ouvrier qualifié					
Employé					
Technicien et agent de maîtrise TAM					
Cadre					
Visiteur médical VM (industries pharmaceutiques seulement)					
Voyageur et représentant placier VRP (hors multicartes)					
TOTAL					

Nombre de contrats de travail en alternance :	<input type="text"/>
Dont contrats de professionnalisation :	<input type="text"/>
dont contrats d'apprentissage :	<input type="text"/>

Veuillez détailler par établissement les effectifs par CSP, page 4

Bordereau de versement des contributions obligatoires des entreprises de 10 salariés et plus

Masse salariale 2009 base brut social de la DADS , 00 €

Entreprise soumise à TVA
 OUI NON

Entreprise de 10 salariés à 19 salariés
 ANNÉE DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Entreprise de 20 salariés et plus
 ANNÉE DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

PROFESSIONNALISATION 2009

x 0,15% = , €

1

TVA , €

TOTAL TTC , €

Franchissement de seuil des 20, double franchissement de 10 et 20 en 2008 et 2009

x 0,15% = , €

Franchissement de seuil avant 2008

x % = , €

TVA , €

TOTAL TTC , €

Voir notice

PLAN DE FORMATION 2009

Calcul de l'assiette Plan de Formation

PLAN DE FORMATION

2

x 0,90% = , €

Avec franchissement de seuil en 2007, 2008, 2009

x 0,40%* = , €

Avec franchissement de seuil en 2005 et 2006

x % = , €

PLAN DE FORMATION

2

x 0,90% = , €

Franchissement de seuil des 20, double franchissement de 10 et 20 en 2005, 2006, 2007

x % = , €

* Les entreprises assujetties sur le plan à 0,40% de la masse salariale, se voit appliquer le régime des entreprises de moins de 10 salariés et ne sont pas redevables de la contribution FPSP, voir notice.

Calcul de la contribution FPSP

Report 2 x 10,067% = , €

3

TVA , €

TOTAL TTC , €

Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

Nouvelle contribution obligatoire !
 A verser à C2P
 Consultez la notice

Report 2 x 10,067% = , €

3

TVA , €

TOTAL TTC , €

Reliquat à verser à C2P (Dépenses de plan non effectuées)

Déductions à opérer

A Dépenses HT de formations supportées par l'entreprise

, €

B Excédents reportables de 2006, 2007, 2008

, €

C Versements volontaires HT déjà versés à C2P au titre 2009

, €

D Versements HT effectués auprès d'autres OPCA

, €

E Déduction pour frais de CCI

, €

4 TOTAL DES DÉDUCTIONS A+B+C+D+E

, €

2 - 3 - 4 = , €

5

TVA , €

TOTAL TTC , €

Un solde positif est obligatoirement versé à C2P.
 Un solde négatif ne peut pas être déduit des autres contributions.

2 - 3 - 4 = , €

5

TVA , €

TOTAL TTC , €

Versement volontaire Plan de formation 2010 - Entreprises de 10 salariés et plus

Masse salariale 2009
ou estimée 2010 , 00 €

LES ENTREPRISES AYANT DÉJÀ EFFECTUÉ UN VERSEMENT VOLONTAIRE AU TITRE DE 2010 NE DOIVENT PAS REMPLIR CETTE PARTIE

Vous pouvez verser votre contribution au titre du Plan de Formation de l'année en cours 2010 à votre OPCA. C2P vous propose 4 niveaux de service pour vous accompagner dans la gestion administrative et financière de vos actions de formation imputables au plan 2010. Vous pouvez découvrir tous les services proposés dans la notice jointe "conditions générales de gestion des fonds du plan de formation des entreprises de 10 salariés et plus".

Vous avez pris connaissance des services, choisissez l'option

- OPTION A** : versement minimum de 0,30% de la masse salariale ou 150 K€
- OPTION B** : versement minimum de 0,60% de la masse salariale ou 300 K€
- OPTION C** : versement minimum de l'obligation légale disponible pour 2010 déduction faite de la contribution obligatoire prévisionnelle au FPSPP (13% maximum du 0.90% qui sera versé au 28 février 2011) soit 0.783% minimum de la masse salariale prévisionnelle 2010.
- OPTION D MULTIFINANCEMENTS** : versement minimum de 10 k€

MONTANT DES CONTRIBUTIONS A VERSER À C2P

6

x par le choix de l'option exprimé en % ou en K€

x =

la masse salariale à prendre en compte est l'estimation de la MS 2010 ou la reprise de la MS 2009

MODALITÉS DU VERSEMENT

8

Versement total
en une fois =

Versement partiel
1^{er} versement =

ÉCHÉANCIER DES VERSEMENTS

7

Ces versements peuvent être effectués en 3 échéances

1 ^{er} versement le 27/02/2010	<input type="text" value="0,00€"/>
2 ^{ème} versement le 30/06/2010	<input type="text" value="0,00€"/>
3 ^{ème} versement le 30/09/2010	<input type="text" value="0,00€"/>
Total du versement dû à C2P en 2010	<input type="text" value="0,00€"/>

MONTANT DU VERSEMENT

9

Selon le choix de la modalité de versement

<input type="text" value="6"/> ou <input type="text" value="7"/>	<input type="text" value="0,00€"/>
<input type="text" value="TVA"/>	<input type="text" value="€"/>
<input type="text" value="TOTAL TTC"/>	<input type="text" value="0,00€"/>

Calcul du versement total

PROFESSIONNALISATION 2009 , € TTC

CONTRIBUTION FPSPP 2009 , € TTC

RELIQUAT PLAN DE FORMATION 2009 , € TTC

VERSEMENT VOLONTAIRE DU PLAN DE FORMATION 2010
(Hors contribution FPSPP 2010) , € TTC

TOTAL À VERSER À C2P , € TTC

RÉFÉRENCES DE VOTRE RÈGLEMENT

chèque libellé à l'ordre de C2P

N° :

Banque :

du :

Virement bancaire Pensez à libeller votre virement bancaire avec votre numéro SIRET

du :

Domiciliation : C2P - HSBC Paris Trocadéro
IBAN : FR 76 30056 00123 01232001336 70

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

A RETOURNER AVANT LE 1^{ER} MARS 2010
AU 5-7 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94160 SAINT-MANDÉ

BORDEREAU DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS DE FORMATION

EFFECTIF MOYEN ANNUEL 2009 DÉTAILLÉ

Identification des établissements au titre desquels le versement est effectué

<input type="checkbox"/> Siège <input type="checkbox"/> Etablissement N° 1 SIRET : _____ CODE NAF _____ Conv. collective : _____ Adresse : _____		CDI		CDD		TOTAL
		H	F	H	F	
	Ouvrier					
	Ouvrier qualifié					
	Employé					
	Technicien et agent de maîtrise TAM					
	Cadre					
	Visiteur médical VM					
	Voyageur et représentant placier VRP (hors multicartes)					
	TOTAL					

<input type="checkbox"/> Siège <input type="checkbox"/> Etablissement N° 2 SIRET : _____ CODE NAF _____ Conv. collective : _____ Adresse : _____		CDI		CDD		TOTAL
		H	F	H	F	
	Ouvrier					
	Ouvrier qualifié					
	Employé					
	Technicien et agent de maîtrise TAM					
	Cadre					
	Visiteur médical VM					
	Voyageur et représentant placier VRP (hors multicartes)					
	TOTAL					

<input type="checkbox"/> Siège <input type="checkbox"/> Etablissement N° 3 SIRET : _____ CODE NAF _____ Conv. collective : _____ Adresse : _____		CDI		CDD		TOTAL
		H	F	H	F	
	Ouvrier					
	Ouvrier qualifié					
	Employé					
	Technicien et agent de maîtrise TAM					
	Cadre					
	Visiteur médical VM					
	Voyageur et représentant placier VRP (hors multicartes)					
	TOTAL					

Pour les entreprises de plus de 3 établissements, merci de télécharger sur Internet des fiches de renseignements établissements.

POUR TOUTE INFORMATION

 N° Vert 0 800 46 45 44
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ou sur notre site
www.opcac2p.asso.fr